



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Département de l'Hérault - Arrondissement de Montpellier

Commune de Boisseron

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL VALANT
PROCES VERBAL
Séance du 5 octobre 2020**

Date de la convocation : 1/10/2020 - Date de l'affichage du compte rendu : 12/10/2020

L'an deux mil vingt, le cinq octobre 2020 à 18 heures 30, dans la Salle Jean-Pierre CHABROL, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 15 - Votants : 17

Étaient présents : Mme BLANCHARD Sandrine, M. BRIDIER Bernard, M. DRUT Nicolas, M. FATACCIOLI Loïc, M. FOURNIER Luc, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie, M. JOSEPH Xavier, Mme MAURIN Marie-Françoise, Mme MAYEN Claudine, Mme MAZURE Danielle, Mme NADAL Karine, Mme PEYRARD Corinne, M. REVERSAT Jean, M. ROUS Alain, M. TALTAVULL Emmanuel.

Procurations :

Mme GOLENDORF Yolande (K. Nadal), Mme JEANJEAN Régine (C. Mayen)

Absent excusé : M. MARTINEZ Lionel, M. FUMANAL André.

Début de séance : 18h40

Secrétaire de séance : M. REVERSAT Jean

Public : 0

Monsieur le Maire, Loïc FATACCIOLI, ouvre la séance.

Adoption du PV du 7 septembre 2020

Votes pour 14

Adoption de l'ordre du jour

Votes pour 14

En préambule, il présente Lise FLORES qui a pris les fonctions de Directrice Générale des Services mardi dernier. Mise à disposition de la commune d'Entre-Vignes pendant le processus de recrutement, l'objectif qui lui est assigné est d'organiser les services, d'optimiser leur fonctionnement et de travailler sur des dossiers thématiques comme la mise à jour des archives ou le dossier château. Elle va également aider les commissions à travailler sur les dossiers projets, puis rechercher les financements. Elle sera enfin en charge de finaliser le dossier bourg centre.

Mme Sophie Heitz de Robert demande le coût du salaire d'un DGS. M. le Maire rappelle les conditions débattues et votées lors du dernier conseil et les motivations de cette décision : nous avons du retard dans l'organisation, un défaut de qualité de la comptabilité (nous avons une note de 11,25, la moyenne est à 17), la secrétaire est en maladie depuis 4 mois, les élus ne savent ou ne peuvent pas tout faire, il y a donc une nécessité d'agir.

M. le Maire informe le conseil que 2 procurations ont été déposées.

Mme Sophie Heitz de Robert indique que M. Fumanal n'a pas donné procuration et sera absent à l'année.

Monsieur le Maire déplore ces absences répétées et même si monsieur Fumanal a prévenu qu'il était occupé régulièrement les lundis soir, il serait préférable de donner procuration par respect pour les électeurs.

Il ajoute que Karine Nadal est retenue en réunion.

Arrivée de Karine NADAL à 18h50.

2020-49-5.3.1 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs automatiques externes

Monsieur le maire rappelle que la CCPL a possibilité de mettre en place des groupements de commande. La commune de Boisseron a choisi de faire partie de trois groupements, cela afin de réaliser des économies en profitant des coûts de marchés.

Les défibrillateurs sont situés à l'intérieur de la pharmacie pour l'un, espace Mistral pour l'autre. Ces défibrillateurs seront remplacés, et un troisième sera acheté dans le cadre de ce groupement de commande qui serait installé au stade, site à risque.

M. le maire précise que les défibrillateurs situés à l'extérieur sont très peu vandalisés, selon les retours des communes alentour, et plus faciles d'accès que ceux qui sont à l'intérieur.

Mme Nadal ajoute qu'il convient de changer les défibrillateurs en place dès cette fin d'année.

Monsieur le Maire expose au conseil que, conformément à l'article L 1414-3 du CGCT, la Commission d'appel d'offres d'un groupement de commande est composée d'un représentant de chaque commune, élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement, à savoir de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Par délibération du conseil communautaire du 28 juin 2019, le groupement de commandes pour la passation d'un marché d'acquisition et de maintenance de défibrillateurs automatiques externes a été instauré.

Le groupement est composé des membres suivants :

- La Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- La Commune de Boisseron,
- La Commune de Lunel,
- La Commune de Lunel-Viel,
- La Commune de Marsillargues,
- La Commune de Saturargues,
- La Commune de Saint-Nazaire-de-Pezan,
- La Commune de Saussines,
- La Commune de Garrigues,
- La Commune de Galargues,
- La Commune de Saint Sériès.

Suite au renouvellement général des élus municipaux et communautaires, il convient donc de désigner les nouveaux membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes relatif à l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs automatiques externes.

Monsieur le maire propose les candidatures suivantes : membre titulaire : Claudine Mayen, suppléant, Loïc Fataccioli, pour l'ensemble des groupements. Aucune autre candidature n'est déposée.

Au vu de ces explications, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** à l'unanimité :

- **Approuve le principe du vote dérogatoire à main levée** pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres *(Il est rappelé que le CGCT prévoit un vote à bulletin secret mais qu'il permet un vote à main levée si les élus présents le décident à l'unanimité).*
- **Désigne** comme membre titulaire : Claudine Mayen, et comme membre suppléant, Loïc Fataccioli, comme représentants de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement relatif à l'acquisition et la maintenance de défibrillateurs automatiques externes,
- **Prend acte** que la présidence de la Commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement.
- **Autorise monsieur le Maire** à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020-50-5.3.1 : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes relatif à la gestion du parc de photocopieurs

Monsieur le maire fait part des difficultés liées à ce type de marché et l'intérêt de procéder à un groupement de commande.

Monsieur le Maire expose au conseil que, conformément à l'article L 1414-3 du CGCT, la Commission d'appel d'offres d'un groupement de commandes est composée d'un représentant de chaque commune, élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant peut être prévu.

La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement, à savoir de la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2019, le groupement de commandes pour la passation d'un marché de gestion du parc de photocopieurs a été instauré.

Le groupement est composé des membres suivants :

- La Communauté de Communes du Pays de Lunel,
- La Commune de Boisseron,
- La commune de campagne,
- La Commune de Lunel-Viel,
- La commune d'Entres-vignes,
- La Commune de Galargues,
- La Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan,
- La Commune de Marsillargues,
- La Commune de Saussines,
- La Commune de Saturargues,
- Le SIVOM des Ecoles du RPI de Fontbonne.

Suite au renouvellement général des élus municipaux et communautaires, il convient donc de désigner les nouveaux membres de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes relatif à la gestion du parc de photocopieurs.

Monsieur le maire propose les candidatures suivantes : membre titulaire : Claudine Mayen, suppléant, Loïc Fataccioli, pour l'ensemble des groupements. Aucune autre candidature n'est déposée.

Au vu de ces explications, **après en avoir délibéré, le conseil municipal** à l'unanimité :

- **Approuve le principe du vote dérogatoire à main levée** pour l'élection des membres de la commission d'appel d'offres *(Il est rappelé que le CGCT prévoit un vote à bulletin secret mais qu'il permet un vote à main levée si les élus présents le décident à l'unanimité).*

- **Désigne** comme membre titulaire : Claudine Mayen, et comme membre suppléant, Loïc Fataccioli, comme représentants de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement relatif à la gestion du parc de photocopieurs,
- **Prend acte** que la présidence de la Commission d'appel d'offres est assurée par le représentant du coordonnateur du groupement.
- **Autorise monsieur le Maire** à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2020-51-7.1 : Décision modificative n° 1

Monsieur le Maire explique au Conseil, qu'il convient de modifier le chapitre 10 en raison de dépenses non prévues :

- **Chapitre 10 : remboursement de taxes aménagement versées**
- **Chapitre 65 : autres charges de gestion courante**

Il s'agit de restituer des taxes pour des travaux non réalisés et de prévoir des créances irrécouvrables insuffisamment provisionnées lors de la prévision budgétaire.

M. le Maire propose les écritures comptables ci-dessous :

Section de fonctionnement

Compte	Montant
022 Dépenses imprévues	-5 687,70 €
023 Transfert à la section d'investissement	5 331,12 €
6541 Créances irrécouvrables	356,58 €
Total	0,00 €

Section d'investissement

Compte	Recette	Dépenses
021 report du fonctionnement	5 331,12 €	
10226 Taxes d'aménagement		5 331,12 €
Total	5 331,12 €	5 331,12 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette décision modificative du budget, autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2020-52-7.1 : Admission en non-valeur de côtes irrécouvrables – année 2020

M. le Maire explique au Conseil, que malgré les poursuites réglementaires, il convient d'admettre en non-valeur la somme suivante, issue des facturations des services périscolaires de 2015 à 2019 : 562.57€.

Mme Nadal précise que malgré les relances des services et de la trésorerie, certaines personnes n'ont en effet toujours pas payé leur dû dans le cadre de l'accueil périscolaire (il s'agit de plusieurs familles). Une procédure a pu être lancée pour les familles de plus de deux enfants par le biais de la CAF. Le montant restant correspond aux impayés sur la période 2015-2019, sur un montant global perçu d'environ 40 000€. Elle ajoute que les recettes sont actuellement à jour, malgré quelques retards en lien avec la période Covid et quelques soucis informatiques.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'admission en non-valeur au compte 6541 la somme de 562,57€,
- Dit que ce montant est prévu au budget 2020,
- Autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

2020- 53-4.1.6 : Modification du temps de travail hebdomadaire d'un agent au cadre permanent

Monsieur le maire expose que des tâches supplémentaires ont été confiées à la bibliothécaire. Afin de lui permettre de réaliser lesdites tâches, il est nécessaire de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi correspondant. Il s'agit d'un emploi d'adjoint du patrimoine permanent à temps non complet qu'il convient de porter de 20 à 25h hebdomadaires. Il est précisé que cette augmentation de temps de travail est prévue au BP2020. Il indique également que la commune est en cours d'acquisition d'un logiciel approprié pour produire des documents de communication. Par ailleurs, certains tirages pourront, avec les nouveaux copieurs, être réalisés en interne.

Après avoir entendu le rapport de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

Article 1^{er} : la suppression, d'un emploi permanent à temps non complet 20h hebdomadaire, d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

Article 2 : la création, d'un emploi permanent non complet 25h hebdomadaire, d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe.

PRECISE :

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2020.

Questions diverses

- Point COVID

Le territoire est passé en alerte renforcée car le taux d'incidence est important. Le Préfet précise que sur la métropole, les valeurs flambent, que les territoires sont en interconnexion et que la vigilance est donc étendue.

La police municipale a été sollicitée pour faire de la pédagogie. Le port du masque est imposé en zone urbaine, avec une tolérance si la personne est seule, sauf zone école et crèche, où le masque est obligatoire dans la zone des trente mètres autour des établissements.

Une information a été affichée, diffusée aux associations et aux parents. La cellule de veille et le bulletin d'information n'ont pour l'instant pas été relancés.

- CCPL

Commissions : Les différentes commissions se sont constituées. Une nouveauté : les élus peuvent être présents en remplacement désignés, même s'ils ne siègent pas à la CCPL.

La commission transport inclurait également l'environnement.

SCOT : Un cabinet d'urbanisme a été mandaté pour le SCOT, 5 présentations sont prévues, il est entendu que le bureau d'étude doit venir rediscuter avec les communes les éléments diagnostics.

Déchèterie : la déchèterie de Saturargues doit rouvrir temporairement. Boisseron, pendant la durée de fermeture a été rattachée à Sommières, il n'est pas encore acté du lieu de rattachement de Boisseron lors de la réouverture.

Une nouvelle déchèterie doit être construite sur la commune de Villetelle.

Déchets : le maire de Lunel Viel a pris la présidence, l'enjeu pour réduire les coûts et moins polluer est de réduire les déchets pour diminuer les quantités incinérées. Il y a toujours des déchets de la métropole de Montpellier gérés à Lunel Viel.

Il a été prévu d'augmenter d'un mois la période de ramassage deux fois par semaine des fermentescibles dans les cœurs de villages l'été.

Voie verte Marsillargues Lunel : L'ouverture des plis a eu lieu. L'entreprise Colas s'est vu attribuer le lot gros œuvre. Cette voie permettra de se rendre à Lunel à vélo. Il est par ailleurs précisé que la piste cyclable vers la mer va être lancée.

DIRCAB : Un nouveau Directeur de Cabinet a été recruté ainsi qu'un DGS à mi-temps.

Agglo : Une réflexion est conduite sur le passage en agglo mais le maire rappelle la position qu'il a exprimée en bureau : seul un projet commun et une vision commune du territoire permettront de mener une démarche sereine pour le passage en agglomération.

PLUi : Compétence CCPL sauf si 25% des communes représentant 20% des habitants est contre. Il conviendra de se prononcer.

- Commissions communales :

Travaux : La commission est prévue fin octobre. Pour les services techniques, deux recrutements ont été effectués pour revenir aux effectifs 2019. Les habillements ont été remis à niveau ainsi que l'outillage défaillant. Un nouveau véhicule est en cours de recherche.

Social : une première commission a eu lieu début septembre. La semaine bleue est annulée, le repas des aînés pour l'instant maintenu en janvier. Une idée de vidéo diffusion des vœux a été lancée. C'est une période compliquée pour l'intergénérationnel. 12 enfants sont accueillis à la crèche. 4 familles restent bénéficiaires de la banque alimentaire.

Urbanisme : 3 réunions ont eu lieu, le récapitulatif des travaux reste à réaliser. De gros délais sont à prévoir pour les études préalables à la réalisation des différents projets d'investissement.

Il convient de travailler sur le cahier des charges pour l'étude de définition urbaine.

Sécurité/salubrité : L'installation de 10 toutounettes (distributeur de sacs à déjections canines) est prévue à titre d'expérience (environ 3000€ les 10).

Obligations légales de débroussaillage : un contact avec la DDTM a été établi pour organiser une réunion publique.

Démocratie locale : 5 quartiers ont été identifiés pour la mise en place des réunions.

Vie quotidienne et scolaire : Beaucoup de questions du fait des restrictions Covid. L'action CityFolys doit être relancée pour aider les commerces et entreprises.

Un état des lieux des panneaux est en cours.

Une demande d'acquisition de tapis mobile plus approprié est en cours salle Grenache (devis à venir).
Bibliothèque : une convention est à signer avec l'éducation nationale pour organiser l'accès à la bibliothèque.

Monsieur le maire informe que le prochain conseil aura lieu le 9 novembre 2020.

Fin de la séance à 20h10.

Le secrétaire de séance
Jean REVERSAT

Le maire
Loïc FATACCIOLI